CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E117905** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2027**

ÉDITÉ LE **10/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2002
Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON

Siret : **440 758 670 00044**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5421985

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000 / 001 487287150

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000 / 001 487287150

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : **ALEXANDRE DEPANNAGE**

20 ALLEE ALAIN GAUTIER
85340 LES SABLES-D'OLONNE

Téléphone : 02 51 21 02 59 **Fax :**
Portable : 06 61 26 76 15

Site Internet : https://www.alexandredepannage.com/
E-mail : contact@alexandredepannage.com

Responsabilité légale :
CAILLAT ALEXANDRE CO-GÉRANT / PINEAU VIANNEY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/11/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/11/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/11/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/11/2024
o Ventilation mécanique	28/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/11/2026 15:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.